



quand vais-je avoir ma part d'héritage

Par **FORTIN**, le **13/03/2013** à **10:08**

Bonjour,

Mon père est décédé le 19/04/2012 laissant 1 veuve et 3 enfants majeurs.

La succession a été signée par ma mère comme seule requérante le 26/12/2012 et a été déposée aux impôts le 07/02/2013.

La notification a été faite aux enfants par voie d'huissier le 31/01/2013 pour l'une, le 26/02/2013 pour moi sûre)

J'aimerais savoir quand je vais avoir ma part d'héritage, une autre de mes soeurs ne l'a pas eu non plus; l'autre, je ne sais pas.

Le notaire peut-il bloquer l'argent ?

Combien de temps?

Merci et cordialement,